UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

MINISTERE, DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, DES TRANSPORTS TERRESTRES, CHARGE DES AFFAIRES FONCIERES

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

LE CHEF DE DELEGATION

Moroni, le 24 Août 2020

N°20/ 024 /MAPEATUTTAF / DGRH

Monsieur le Président de la Commission

Objet: Question d'application en suspens

Suite à votre lettre de la 16^e Session du comité d'Application, qui s'est tenu du 09 au 11, et 13 juin 2019, en Hyderabad, Inde. Nous avons l'honneur de vous informer que :

En ce qui concernant la Résolution 13/06, le code de la Pêche et de l'aquaculturerévisé a été adopté en début de l'année. Actuellement le projet d'Arrêté sur l'interdiction de capture de requins océaniques est en cours de signature.

En ce qui concernant la Résolution 15/02,les Comores continuent de mener des campagnes de sensibilisation et de renforcement de l'échantillonnage au niveau des sites de débarquements à fin d'atteindre l'objectif de la résolution.

Veuillez agréer l'expression de ma Considération.

Said* Boina

Le Chef de Délégation